

Décision

Générale

colonial

Décision n° 165/PERS portant nomination à titre intérimaire du chef du service de la Population.

n° 165/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIATDate de publication
23 juillet 1975Numéro JO
n° 15 du 10/08/1975Date du numéro
10 août 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le 'Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas : Vu la décision n° 59/PERS du 7 janvier 1975 portant nomination de M. Loyzance en qualité de chef du service d'Etat de la Population

Vu la décision n° 76/SLAG du 9 janvier 1975 portant délégation de signature en faveur de M. Beyrand en matière de cartes d'identité et de passeports français

Vu la décision n° 908/PERS du 15 décembre 1972 portant nomination des chefs de bureaux du service d'Etat de la Population

Vu les nécessités du service

Sur propositions du Haut-Commissaire de la République,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er—M. Beyrand Raymond, chef du bureau de la Nationalité est, cumulativement avec ses fonctions actuelles nommé chef du service de la Population par intérim pendant la durée de l'absence de M. Loyzance Alexandre, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer. Art. 2. —M. Beyrand bénéficiera durant cet intérim d'une indemnité se montant à 35000 FD . 280. Art. 3. —La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint JEAN FROMENT.